



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 20 août 2023	<b>Heure de départ</b> 18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 26 °C)	<b>Vent</b> 14 km/h (Sud-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b> 2 SC	<b>Inscriptions totales</b> 72/74	
<b>Total des paris mutuels</b>	\$288,627			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Dorion, John (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	--

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Examen avec Sébastien Turenne au sujet du rapport des enquêteurs concernant la saisie survenue dans le dernier droit, le 13 juillet.

M. Turenne a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 10.01(a) de la CAJO en ayant en sa possession des aiguilles et des seringues dans l'écurie de l'hippodrome, Rideau Carleton, ce jour-là et se voit imposer une suspension complète de cinq (5) jours (du 21 au 26 août, inclusivement) et une sanction pécuniaire de deux cents dollars (\$ 200).

Décision #2311856

Les objets saisis sont détruits conformément à la règle 10.06 de la CAJO.

### Courses :

Marie-Claude Auger a été autorisée à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.

2. Rien à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Examen de la course au poteau de ½ mille.

Le #2, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot), a éprouvé des difficultés.

Il n'a pas fait des bris d'allure brisé et n'a pas provoqué des obstructions aux chevaux arrière.

Aucune infraction signalée.

Rien d'autre à signaler.

Le #7, "LA BARBE", (Claude Larose), devra se qualifier pour les deux bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

Le conducteur du #5, "POWERCHICK", (Jeff Egan), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

6. Le vétérinaire a opéré un retrait tardif (maladie) du #2, "JITTERBUG FLIP".

On a opéré un remboursement totalisant \$ 1,004.

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Examen du bris d'allure survenu au #4, "CANDID CAMERSON", (Melanie Plourde), avant le poteau de ½ mille.

Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué des obstructions aux #5, "THRILLING TIMES", (Samuel Fillion), #6, "BLOCKBUSTER TRADE", (Dany Darveau), #7, "MONTYSGONEMARBLE", (Stephane Brosseau), et #8, "MAKE IT COME TRUE", (Guy Gagnon).

Aucun placement n'a été nécessaire car le #4 est arrivé en 7<sup>e</sup> position (la dernière). Rien d'autre à signaler.

7. Le #1, "VITOR", (Stephane Pouliot), devra se qualifier pour les deux bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.  
Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

**Réclamations :**

Aucune